



RHÔNE  
LE DÉPARTEMENT

ALBIGNY  
CHAMPAGNE  
CHASSELAY  
COLLONGES  
COUZON  
CURS  
LIMONEST

LISSIEU  
POLEYMEUX  
QUINTEUX  
ST-CYR  
ST-DIDIER  
ST-GERMAIN  
ST-RICHMAN

GRAND LYON

## COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU  
14/03/2022

**- Nombre de délégués en exercice : 33**

**- Nombre d'élus présents : 21**

**- Nombre de votants : 32**

**Date de la convocation** 07/03/2022

**Certifiée exécutoire par :**

Transmission en préfecture le :  
17/03/2022

Affichage du compte-rendu :  
le 17/03/2022

**Présents ayant participé au vote :** Emmanuel BERNARD - Marc BIGOT - Cyrille BOUVAT - Jérémie CAMUS - Corinne CARDONA - Yves CHIPIER - Blandine COLLIN - Armand-Louis DE MONTRICHARD - Franck DECRENISSE - Béatrice DELORME - Véronique GAZAN - Thierry GOYET - Cyrille FIARD - Catherine LAFORET - Eric MADIGOU - Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Béatrice REBOTIER (18)

**Absents excusés ayant donné un pouvoir :**

Pascale BAY (pouvoir donné à Jacques PARIOST) - Pierre ATHANAZE (pouvoir donné à Blandine COLLIN) - Elisabeth DE FREITAS (pouvoir donné à Emmanuel BERNARD) - Pierre GOUVERNEYRE (pouvoir donné à JL POIRIER) - Séverine HEMAIN (pouvoir donné à Jérémie CAMUS) - Karine LUCAS (pouvoir donné à Armand-Louis DE MONTRICHARD) - Bertrand MADAMOUR (pouvoir donné à Catherine LAFORET) - Guillaume MALOT (pouvoir donné à Béatrice DELORME) - Anne-Laure MATHIAS (pouvoir donné à Corinne CARDONA) - Thomas TEILLON (pouvoir donné à Béatrice DELORME) - Max VINCENT (pouvoir donné à Béatrice REBOTIER) (11)

**Absents représentés par un suppléant ayant une voix délibérative :**

Pascal DAVID (représenté par Jean-Luc MARTIN) - Valérie KATZMAN (représenté par Dominique BOYER- RIVIERE) - Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN) (3)

**Absents non représentés :** Jean-Marie HOMBERT - (1)

**Secrétaire de Séance élu :** Jean-Luc POIRIER

Le **lundi 14 mars 2022, à 19h00**, les membres du Conseil Syndical sont réunis à la salle LISSIACO de Lissieu, convoqués par courriel du 07/03/2022, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

### Ordre du jour du Conseil Syndical

La séance se déroule sous la présidence de Madame Béatrice DELORME, Présidente.

1. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 14 février 2022
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Vote des délibérations
4. Informations diverses

### 1. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 14 février 2022

Il est proposé au conseil syndical d'approuver ou de faire modifier le compte rendu du conseil syndical du 14 février 2022.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil syndical du 14 février 2022.

## 2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Luc POIRIER, membre du conseil syndical, est désigné secrétaire de séance.

## 3. Vote des Délibérations

Numéro	Rapporteur	Thème	Objet
2022-03-06	Jérémy CAMUS	Finances	Reste A Réaliser 2021
2022-03-07	Jérémy CAMUS	Finances	Approbation du Compte de Gestion 2021
2022-03-08	Jérémy CAMUS	Finances	Approbation du Compte Administratif 2021
2022-03-09	Jérémy CAMUS	Finances	Affectation de Résultats au BP 2022
2022-03-10	Jérémy CAMUS	Finances	Fixation des participations au titre du BP 2022
2022-03-11	Jérémy CAMUS	Finances	Vote du BP 2022
2022-03-12	Sylvie TABARAND	Accueil du public	Convention Parapente Croix Rampau

## FINANCES

Délibération du Conseil Syndical n° 2022-03-06

### RESTES A REALISER 2021

RAPPORTEUR : JEREMY CAMUS – VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES FINANCES

Les restes à réaliser pour 2021 se décomposent de la manière suivante :  
Dépenses d'investissement

Articles	Intitulé	Montant
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions <i>Auvent Le Boule d'Or – La Morelle – Maison de gardien -</i>	46 871,50
	<b>Total</b>	<b>46 871,50</b>

Recettes d'investissement

Articles	Intitulé	Montant
	NEANT	0,00
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>

Les soldes des restes à réaliser s'élèvent donc à 46 871,50 euros concernant les dépenses d'investissement. Ils seront repris au BP 2022.

**Le montant des Reste A Réaliser est de 46 871,50€.**

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve le montant des Restes A Réaliser.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – ABSTENTION et 28 voix POUR (4 délégués n'étaient pas encore arrivés).

---

**Délibération du Conseil Syndical n° 2022-03-07**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

**RAPPORTEUR : JEREMY CAMUS VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES FINANCES**

Le compte de gestion a été dressé par Monsieur Christian CORTIJO trésorier de la trésorerie de Tassin la Demi-Lune.

Il est proposé au comité syndical :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

De statuer :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le compte de gestion est consultable au SMPMO et les pages d'exécutions et de résultats sont transmises en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical valide le compte de gestion 2021.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 32 voix POUR

---

**Délibération du Conseil Syndical n° 2022-03-08**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

**RAPPORTEUR : JEREMY CAMUS VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES FINANCES**

Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif 2021 qui retrace l'exécution suivante :

	RECETTES 2021 - réalisé	DEPENSES 2021 - réalisé	TOTAL DES REALISES
Fonctionnement	775 226,34 €	722 216,64 €	53 009,70 €
Investissement	863 150,08 €	955 200,82 €	- 92 050,74 €

Monsieur le Vice - Président présente le compte administratif 2021 qui indique un solde de clôture :

- Résultat en fonctionnement : 53 009,70 €
- Résultat en investissement : - 92 050,74 €

Monsieur le Vice - Président rappelle les résultats reportés des exercices précédents de 2020 :

- 332 058,17 € en fonctionnement au compte 002
- 223 281,76 € en investissement au compte 001

Il y a lieu de cumuler le solde de clôture 2021 et les résultats reportés respectifs des exercices 2020. Les résultats cumulés 2021 s'élèvent à :

- **385 067,87 €** en fonctionnement au compte 002
- **131 231,02 €** en investissement au compte 001

La Présidente sort de la salle et ne prendra pas part au vote. Monsieur Jacques PARIOST, le doyen du Conseil Syndicat devient le Président de Séance.

Il est alors proposé au comité syndical d'approuver le compte administratif 2021.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve le compte administratif 2021.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 32 voix POUR

#### Délibération du Conseil Syndical n° 2022-03-09

##### AFFECTATION DE RESULTATS AU BP 2022

**RAPPORTEUR : JEREMY CAMUS VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES FINANCES**

Monsieur le Vice- Président rappelle que les résultats arrêtés au Compte Administratif 2021, précédemment évoqués, doivent être repris au Budget 2022. Il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation cumulé du résultat de fonctionnement. Ce dernier doit a minima, être affecté aux besoins de financement de la section d'investissement constituée de l'éventuel déficit N-1 et du solde des restes à réaliser.

#### RESULTATS ANTICIPES DE L'EXERCICE 2021 (Compte Administratif)

	Résultat exercice 2021	Résultat 2020 cumulé	Résultats cumulés 2021
Fonctionnement	53 009,70 €	332 058,17 €	385 067,87 €
Investissement	- 92 050,74 €	223 281,76 €	131 231,02 €
		<b>TOTAL</b>	<b>516 298,89</b>

Le compte administratif fait apparaître :

- ✓ Un **résultat positif** de fonctionnement constaté de 53 009,70 €
- ✓ Un **résultat négatif** d'investissement constaté de - 92 050,74 €

#### RESULTATS DES RESTES A REALISER 2021

	Dépenses	Recettes	Solde des Restes A réaliser
Investissement	46 871,50 €	0,00 €	- 46 871,50 €

Le solde des Restes A Réaliser est de - 46 871,50 €.

	SECTION INVESTISSEMENT
Résultats cumulés 2021	131 231,02 €
Solde des Restes A réaliser	- 46 871,50 €
<b>Excédent d'investissement constaté</b>	<b>84 359,52 €</b>

Le résultat excédentaire cumulé d'investissement arrêté à 131 231,02 euros couvre le solde des restes à réaliser (- 46 871,50 euros).

La section d'investissement ne fait apparaître aucun besoin de financement.

Après examen du compte administratif et présentation de ses résultats, le Vice-Président propose :

- De statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- ✓ Un excédent cumulé de fonctionnement constaté de 53 009,70 €
- ✓ Un excédent cumulé d'investissement de - 92 050,74 €

- D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en investissement en 001	131 231,02 €
Excédent de fonctionnement sur le compte 1068	146 773,87 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter sur la ligne 002	238 294,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>516 298,89 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve l'affectation du résultat au BP 2022

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION et 32 voix POUR.

**Délibération du Conseil Syndical n° 2022-03-10**  
**FIXATION DES PARTICIPATIONS AU TITRE DU BUDGET PRIMITIF 2022**  
**RAPPORTEUR : JEREMY CAMUS VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES FINANCES**

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 14 février 2022, il a été décidé de revoir les montants des participations financières des membres pour l'année 2022 en fonction du potentiel financier de 2021.

Les participations financières au titre du BP 2022 s'élèvent pour l'année 2022 à :

- Département du Rhône : 26 176.00 €
- Métropole de Lyon : 474 317.00 €
- Communes : 134 322.00 €

Soit un total de 634 815.00 euros.

Il est proposé au comité syndical d'approuver le tableau des participations communales au titre de l'année 2022 :

	MONTANTS 2021	MONTANTS 2022
ALBIGNY SUR SAONE	5 968 €	5 970 €
CHAMPAGNE AU MONT D'OR	18 203 €	17 581 €
CHASSELAY	5 147 €	5 203 €
COLLONGES AU MONT D'OR	12 879 €	12 802 €
COUZON AU MONT D'OR	6 086 €	5 717 €
CURIS AU MONT D'OR	2 508 €	2 426 €
LIMONEST	15 985 €	16 860 €
LISSIEU	10 101 €	9 653 €
POLEYMIEUX AU MONT D'OR	2 830 €	2 797 €
QUINCIEUX	11 333 €	11 153 €
SAINT CYR AU MONT D'OR	15 443 €	15 667 €
SAINT DIDIER AU MONT D'OR	18 411 €	19 242 €
SAINT GERMAIN AU MONT D'OR	6 583 €	6 347 €
SAINT ROMAIN AU MONT D'OR	2 846 €	2 904 €
<b>TOTAL</b>	<b>134 323 €</b>	<b>134 322 €</b>

<b>Communes</b>	21,15%	<b>134 322 €</b>
<b>Département</b>	4,12%	<b>26 176 €</b>
<b>Métropole</b>	74,72%	<b>474 317 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>634 815€</b>

Le comité syndical approuve le tableau des participations communales au titre de l'année 2022.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION et 32 voix POUR.

---

### Délibération du Conseil Syndical n° 2022-03-11

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

RAPPORTEUR : JEREMY CAMUS VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES FINANCES

Le budget primitif pour 2021 a été préparé conformément aux décisions budgétaires prises lors des conseils précédents, au débat d'orientation budgétaire. Il permet d'assurer la gestion du territoire

Plaines Monts d'Or et d'anticiper notamment sur les actions foncières et les opérations pilotes de réintroduction d'activités économiques agricoles. Il assure la continuité du service et le bon fonctionnement du syndicat, tout en reflétant la politique du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or résultant du débat d'orientation budgétaire.

Le budget primitif pour 2022 a été préparé conformément aux décisions budgétaires prises lors des conseils précédents, au débat d'orientation budgétaire. Il permet d'assurer la gestion du territoire Plaines Monts d'Or et d'anticiper notamment sur les actions foncières et les opérations pilotes de réintroduction d'activités économiques agricoles. Il assure la continuité du service et le bon fonctionnement du syndicat, tout en reflétant la politique du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or résultant du débat d'orientation budgétaire.

Le budget primitif 2022 prévisionnel s'équilibre en dépenses et en recettes – après reprise des restes à réaliser, intégration des excédents de l'exercice 2021 et affectation des résultats, de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement :**
  - Dépenses : 977 864,00 €
  - Recettes : 977 864,00 €
- **Section d'investissement :**
  - Dépenses : 808 047,89 €
  - Recettes : 808 047,89 €

Les maquettes budgétaires sont mises à disposition et consultables sur l'extranet du site [www.plainesmontsdor.com](http://www.plainesmontsdor.com)

Il est proposé au comité syndical de débattre du projet et de procéder au vote du budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve le budget primitif 2022.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE - 0 ABSTENTIONS et 32 voix POUR.

---

## ACCUEIL DU PUBLIC

Délibération du Conseil Syndical n° 2022-03-12

**CONVENTION PARAPENTE CROIX RAMPAU**

**RAPPORTEUR : SYLVIE TABARAND,**

**REMPPLACANTE D'ELISABETH DE FREITAS, VICE-PRESIDENTE ACCUEIL DU PUBLIC**

La Fédération Française de Vol Libre représentée par L'association ASUL utilise le site de la Croix Rampau pour le vol libre (parapente). Cette pratique date depuis de nombreuses années sans conventionnement.

Il a été proposé de mettre en place une convention tri partite (Association ASUL / Commune de Poleymieux au Mont d'Or / SMPMO) permettant de définir les rôles de tous. Cette démarche demandée par l'association permettra de renforcer les moyens d'informations et de sensibilisations auprès des utilisateurs. Cette convention permet également de dégager toutes responsabilités du SMPMO et de la commune en cas d'accidents. La convention est établie pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Syndical autorise Madame la Présidente à signer la convention avec l'association ASUL et la commune de Poleymieux au Mont d'Or.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE - 0 ABSTENTIONS et 32 voix POUR

- Armand DE MONTRICHARD demande si la responsabilité engagée par le SMPMO a été vérifiée par des juristes car à Couzon, le même type de convention a été demandée pour l'escalade et ce n'est pas anodin pour une commune de porter une telle responsabilité.
- Sylvie TABARAND précise que cette convention est portée par la Fédération Française de Vol Libre alors que pour l'escalade, ce n'est pas le cas. Le fait que la Fédération Française porte cette convention, toutes les responsabilités sont couvertes par elle-même. Alors que pour l'escalade, c'est justement la Fédération Française qui se désengage et demande aux communes de prendre leurs responsabilités.
- Jean-Luc POIRIER informe que la commune de Curis a reçu récemment des informations sur les conventions pour l'escalade : de nouveaux articles légaux sont à prendre en compte.
- Jacques PARIOST demande si la convention donne des obligations particulières.
- Sylvie TABARAND précise qu'elle existe pour cadrer l'activité et non pour donner des obligations.
- Thierry GOYET demande si la Croix Rampau appartient au SMPMO
- Sylvie TABARAND précise que la propriété est communale.
- Jean-Luc POIRIER demande si cette convention couvre également l'envols situés au Py.
- Sylvie TABARAND spécifie que cette convention recouvre l'activité réalisée au sein de l'association et doit permettre ainsi de sensibiliser les utilisateurs sur les bonnes pratiques – y compris sur les interdictions d'atterrir ou gonfler les voiles (comme par exemple le secteur du Py) ou dans les parcelles cultivées. Mais elle rappelle que les pratiques sont individuelles : l'information et sensibilisation sera demandée à l'Association pour l'ensemble des usagers (panneau d'affichage). Une réunion avec l'association sera organisée pour évoquer ces points. Le recensement des parcelles a été réalisé, et permet de définir les parcelles où l'atterrissage est autorisé.
- Plusieurs évoquent les différents soucis : atterrissage dans les parcelles agricoles – ligne électrique à proximité – proximité de l'armée...



## INFORMATIONS DIVERSES

- **DEMANDE DE SUBVENTIONS FEADER :**  
**RAPPORTEUR : BEATRICE DELORME – PRESIDENTE**

Dans le cadre du Programme de Développement Rural de Rhône-Alpes 2014-2022, le SMPMO dépose une demande de subvention FEADER auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette mesure concerne les Projets Collectifs Fonciers

Le projet présenté est la mise en œuvre de la politique foncière définie par la stratégie de l'Espace Agri Parc. Celle-ci s'articule autour de plusieurs types d'actions telles que :

- la veille et l'animation foncière, qui permettent d'anticiper les évolutions foncières et les projets éventuels (temps passé en interne et prestations externes)
- la réalisation de diagnostics comme outils de connaissance et d'aide à la décision,
- l'acquisition de terrains et/ou bâtiments, et les frais afférents
- l'entretien des espaces et lutte contre les friches (temps passé en interne et prestations externes).

Les dépenses présentées concernent les années 2022 et 202. Cet état prévisionnel doit être peaufiné dans les semaines à venir. Néanmoins, afin d'avoir une vision de notre demande, le montant total des dépenses est estimé aux alentours de 580 000 euros, pour une subvention à hauteur de 50 soit 290 000 potentiels)

Sont compris dans ces dépenses

- les dépenses de rémunération pour le personnel du SMPMO sur l'animation foncière
- l'acquisition de foncier
- les conventions annuelles avec nos partenaires la SAFER et le GIC (pour la mise en culture de biodiversité et l'entretien de parcelles à intérêts floristiques et faunistiques)
- les prestations des Brigades Natures pour la gestion et l'entretien des parcelles floristiques et faunistiques
- En option un diagnostic qui pourrait être réalisé sur les friches ou un autre sujet

La finalisation de ce dossier doit être réalisée pour mi-juin. Une délibération sera présentée pour vote au prochain conseil syndical.

- Eric MADIGOU demande si une telle demande a déjà été faite auparavant et en quoi le SMPMO s'engage.
- Béatrice DELORME informe qu'une telle aide n'a jamais été demandée et que l'engagement pour le SMPMO n'est pas énorme puisque les actions présentées dans le dossier sont déjà réalisées au quotidien par la structure. L'action foncière, présente dans le dossier, est déjà un volet important de l'Espace Agriparc.
- Anaëlle THOLLOT explique que pour être éligible, il faut avoir une politique foncière et une approche collective : ce qui est déjà le cas pour le SMPMO. Financièrement, lorsque le SMPMO dépense 50%, le FEADER donne 50%. L'autofinancement du SMPMO peut diminuer par exemple dans le cas où une subvention PENAP serait accordée. Enfin, d'autres devis plus détaillés sont à collecter pour finaliser le dossier.
- Jérémie CAMUS suggère de présenter les données liées à l'instruction du dossier.
- Anaëlle THOLLOT présente le calendrier : dépôt du dossier mi-juin : 1<sup>ère</sup> consultation en septembre et décision définitive en octobre-novembre. Les dépenses soumises

sont celles de 2022 et 2023. Une future mesure de la programmation du FEADER 2023-2027 poursuivra cette mesure actuelle. Les conditions d'éligibilité et d'aide ne sont à ce jour pas connues.

- **COMMISSION COMMUNICATION - PLAN DE COMMUNICATION 2022**  
**Rapporteur : Véronique GAZAN, Vice-Présidente Communication**

Pour information, la Commission Communication s'est réunie mercredi 02 mars pour notamment, définir le plan de communication 2022.

Les actions principales sont :

- **Evènementiel** : l'organisation de la Fête de l'Agriculture en octobre –l'exposition SMPMO itinérante opérationnelle en 2023
  - **Favoriser les liens en communication SMPMO / Communes** : diffusion d'articles et photos – réunion d'échanges entre SMPMO et chargés/élus de communication
  - **Signalétiques sur le territoire** : panneaux de sensibilisation aux usages – valorisation du patrimoine bâti du SMPMO – panneaux des sentiers thématiques et de la Maison de la Nature de Saint Cyr au Mont d'Or
  - **Vidéo** sur l'agriculture
  - **Newsletter**
- 
- Marc BIGOT demande si une sensibilisation à destination des VVtistes est prévue car il serait intéressant de rappeler les règles de savoir-vivre, à savoir que le piéton est toujours prioritaire.
  - Sylvie TABARAND expose le fait qu'il faudrait alors un panneau pour tout type d'usage : randonnée, VTT.
  - Jacques PARIOST évoque également le public des cavaliers.
  - Laure JOLY souligne que la conduite des VVTistes est très souvent dangereuse.
  - Plusieurs élus de différentes communes confirment ce fait.
  - Corinne CARDONA présente la position de Poleymieux, à savoir que depuis cette année les courses VTT sont interdites car elles sont très nombreuses et abîment les chemins. Plusieurs plaintes contre les pratiques des VTTistes ont été recensées en mairie de la part de randonneurs, de famille...Il en va de la sécurité des piétons.
  - Sylvie TABARAND évoque la difficulté pour instruire les manifestations car Poleymieux se trouve au cœur des Monts d'Or et qu'il est très chronophage de redéfinir les circuits pour les manifestations. Il est nécessaire de trouver des solutions à l'avenir. L'idée d'accompagner les organisateurs serait plus bénéfique que d'interdire. Rencontrer autour de la table plusieurs acteurs serait constructif pour essayer de faire évoluer les pratiques.
  - Plusieurs délégués précisent que les organisateurs demandent de plus en plus d'équipements : parking – salle polyvalente... les demandes sont croissantes et difficiles à satisfaire.
  - Cyrille FIARD rajoute que cette sensibilisation est également bénéfique pour la biodiversité de notre territoire qui est surinvestie.
  - Béatrice DELORME évoque que ces problématiques relèvent de l'Axe 4 de l'Espace Agriparc et qu'un travail avec l'Agence d'Urbanisme de Lyon au second semestre pourra permettre de penser à des fiches actions sur celles-ci.

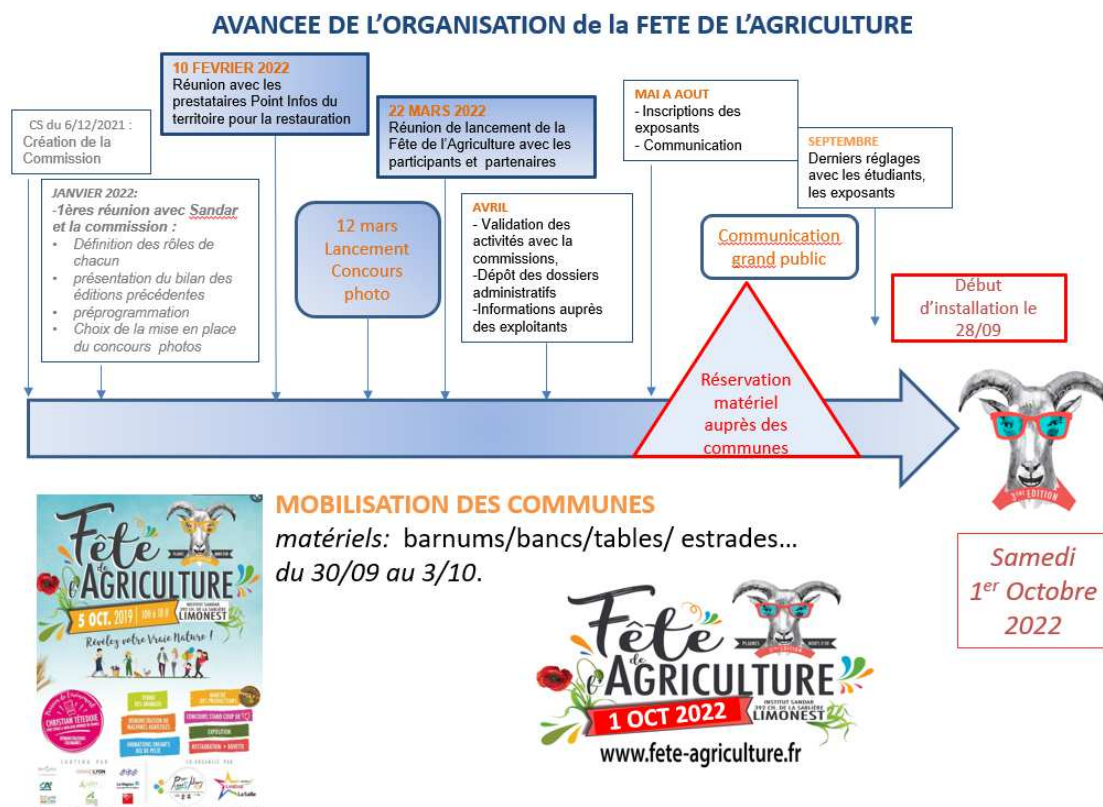
- **FETE DE L'AGRICULTURE 2022**

**RAPPORTEUR : VERONIQUE GAZAN – VICE PRESIDENTE COMMUNICATION**

Le concours photo est ouvert depuis le 12.03.2022 et ce, jusqu'au 9 septembre. Les communes seront mobilisées pour diffuser l'information à leurs habitants. Il est proposé que les élus SMPMO soient des relais moteurs dans le cadre de la Fête de l'Agriculture. Des affiches sont à votre disposition pour promouvoir le concours

La réunion de lancement de la Fête de l'Agriculture se déroulera **le mardi 22 mars à 18h30** à l'institut Sandar, les élus du SMPMO sont conviés pour assister à cette présentation et apporter leurs idées dans l'élaboration de cet évènement.

Nous vous rappelons qu'il est important dès à présent de solliciter vos services pour réserver les barnums, tables, bancs... sur le week-end du 1<sup>er</sup> Octobre.



- **EDUCATION AU TERRITOIRE : CONSTRUCTION EN LIEN AVEC LES COMMUNES DES ANIMATIONS 2022-2023**

**Rapporteur : Sylvie TABARAND en remplacement d'Elisabeth De Freitas, Vice-Présidente Accueil du Public**

Dans le cadre de la mise en œuvre d'actions d'Education au territoire il est proposé de réaliser une programmation. Elle permettra de sensibiliser les habitants et de faire connaître le SMPMO et ses missions en lien avec les différents acteurs oeuvrant sur le territoire.

***Le programme sera proposé de la manière suivante :***

- Le SMPMO définit des actions pouvant se réaliser sur chacune des communes avec des intervenants (associations, fédérations, individuels...).
- Le SMPMO fait valider à la commune l'activité/intervenant qui la concerne pour veiller à ne pas faire de doublon en matière de calendrier et d'activité et pour que la commune s'engage à assurer une communication communale de l'action.
- Le SMPMO finance l'action (lorsqu'elle n'est pas réalisée à titre bénévole ou dans le cadre d'une convention).
- L'activité est gratuite pour les bénéficiaires.
- Une communication est menée par le SMPMO pour mettre en avant ce programme dans sa globalité - cet outil pouvant être utilisé par l'ensemble des communes.

Dans l'idéal ce programme débutera au printemps 2022.

Pour rappel, le prochain évènement est le Chantier de Pierres sèches à Saint Romain au Mont d'Or ce samedi 19 mars matin.

- **DOSSIER DE CANDIDATURE : APPEL A PROJET ABC**  
**Rapporteur : Sylvie TABARAND en remplacement de Guillaume MALOT - Vice-Président en charge de la Biodiversité**

La commission biodiversité s'est réunie le 8 mars 2022 pour définir les orientations des actions à mener pour les prochaines années. La mise en place d'un ABC à l'échelle du territoire est une des propositions.

L'OFB lance un appel à projet pour la réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale. Le délai de dépôt des dossiers est établi au 15/04/2022. Ce délai trop court ne permet pas de constituer un travail de fond nécessaire pour l'élaboration du dossier. Pour autant ce dispositif semble répondre aux attentes des communes présentes à la commission. Le dépôt d'un dossier sera fait dans le cadre d'un nouvel appel à projet

Il sera donc proposé de fournir aux communes les éléments permettant de se positionner pour participer au dispositif dans les prochains mois.

Les travaux issus de la commission feront l'objet d'une sollicitation des communes pour le lancement d'un ABC pour les communes souhaitant intégrer ce dispositif.

Il sera proposé d'autoriser la présidente à signer tout document relatif à la demande de financement de l'OFB (80% des dépenses éligibles) – si ce dispositif est retenu.

Le contenu du dossier sera porté à connaissance de chaque commune en amont du dépôt du dossier. Les communes pourront se positionner pour une participation financière sur le dispositif. Le SMPMO dans le cadre de ce dispositif se positionnera comme animateur de territoire.

- **Béatrice DELORME rappelle que cette commission est ouverte à tous les élus des communes, même celles et ceux qui ne sont pas délégués au SMPMO.**

- Béatrice REBOTIER demande quels sont les critères de refus et/ou d'acceptation du dossier.
- Sylvie TABARAND spécifie que les dossiers sont sélectionnés à Paris et qu'il n'y a pas toujours d'explications claires quant aux critères retenus.
- Béatrice DELORME note qu'il y a néanmoins plus de chance de réussite lorsque l'ABC est intercommunal.
- Sylvie TABARAND indique qu'il a été décidé au sein de la commission Biodiversité d'avoir une entrée par milieux et qu'il est préférable de raisonner à l'échelle intercommunale. En effet, les corridors écologiques se situent parfois sur plusieurs communes. Dans le cadre de l'ABC, chaque commune aura un livret communal avec une dimension intercommunale.
- Cyrille BOUVAT confirme les dires de Sylvie TABARAND sur la nécessité d'un ABC situé sur les 14 communes afin qu'il ait un vrai sens. L'échelle communale n'est pas la bonne. Cet ABC permettra de protéger, de valoriser le territoire.
- Cyrille FIARD souligne qu'il est intéressant d'avoir un ABC utilisé pour un projet de protection des milieux car sur Quincieux, les ABC sont très souvent utilisés pour des projets industriels ou d'autoroutes, par exemple. Ici, l'utilisation sera positive, c'est une bonne chose !

Béatrice DELORME demande si d'autres thèmes souhaitent être abordés.

#### MIELLERIE A CHASELAY

- Thierry GOYET évoque l'installation d'une miellerie à Chasselay et souhaiterait savoir si le SMPMO a accompagné cette structure.
- Jacques PARIOST spécifie qu'il s'agit d'un apiculteur déjà existant à Marcilly d'Azergues et qu'il a installé des ruches chez Franck Decrenisse.
- Franck Decrenisse informe que cet apiculteur fait du négoce en miel et qu'il équipe les apiculteurs en matériel. Il confirme que le SMPMO n'a pas du tout accompagné l'installation de cette miellerie.
- Jacques PARIOST souligne qu'il s'agit d'une structure accompagnée par le service développement économique de la communauté de communes des pierres dorées et par la chambre d'agriculture.
- Sylvie TABARAND évoque la problématique de proposer des lieux pour les apiculteurs qui démarchent le SMPMO.
- Cyrille FIARD présente le gros travail qui existe sur la Plaine, à savoir, l'installation de surfaces mellifères pour les agriculteurs sur les zones de non traitements en bord de propriété. Il s'agit d'implanter des refuges mellifères. Ce projet induit une réelle dynamique sur le territoire puisqu'il touche au moins 10 agriculteurs ; il est supporté par l'EPTB.

#### FRELONS ASIATIQUES

- Jacques PARIOST évoque le fait qu'ils ont installé des pièges à frelons asiatiques.
- Jean-Luc POIRIER informe que des signalements sont possibles sur [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr) et qu'un professionnel intervient gratuitement. Il s'agit d'un outil mis en place par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

#### ZONE D'ACTIVITE A LISSIEU – LA BRAILLE

- Emmanuel BERNARD demande s'il sera possible d'évoquer lors d'un prochain Conseil Syndical le projet d'extension de la zone d'activité de Lissieu, La Braille, imposée par la Métropole. En effet, vu qu'au SMPMO les zones agricoles et la biodiversité sont mises en avant, serait-il possible d'en parler lors d'un prochain Conseil Syndical ?

- Plusieurs élus évoquent le fait que pour parler de ce projet lors d'un Conseil Syndical, il est indispensable de mieux connaître le dossier, d'avoir des données précises car ce type de projet induit l'accord de la commune et est très complexe. La Métropole n'impose pas de tels projets.
- Béatrice DELORME demande à quel niveau le SMPMO serait consulté ? serait-ce une motion émanant de la commune ?
- Un échange sur la destination des parcelles a eu lieu, la difficulté d'arbitrer la destination d'une parcelle : habitat/ développement économique / agriculture.

## DOCUMENT SAFER – SMPMO : AGIR POUR LE TERRITOIRE

2 exemplaires du document ci-dessous ont été envoyés dans vos communes, l'un pour le maire et l'autre pour l'adjoint à l'urbanisme. Ce document présente la collaboration entre la SAFER et les collectivités sur le périmètre du SMPMO, les modes d'action possibles pour intervenir dans vos communes sur la préservation des espaces naturels et agricoles et leur vocation.

Nous vous proposons de vous rapprocher de nous si vous souhaitez rencontrer l'équipe SAFER qui peut vous accompagner sur vos projets.

Si vous souhaitez le document en version numérique, n'hésitez pas à nous le demander par mail !



### 3 PARTAGER L'ESPACE

#### CHASSELAY - CHÂTEAUVIEUX - CINQ PINS

##### Un enjeu du territoire SMPMO

Complémentarité des projets publics et privés  
Priorisation des opportunités d'acquisition du SMPMO

##### Outils Safer mobilisés

Négociation amiable  
Redistribution des terres

##### Plus-value territoriale

Constitution du portefeuille terres SMPMO

Mise en place des terres en place

Développement local (projets d'habitats et de la commune)



16

##### La chronique du dossier

La Safer est informée de la vente d'une propriété comprenant plusieurs parcelles de pré, terre et bois dont certaines sont occupées par un pré, d'une superficie d'environ 3,50 ha.

La Safer négocie avec le vendeur les conditions de la vente et recueille une promesse de vente.

La Safer analyse la situation juridique des terrains loués et formalise avec l'exploitant en place un accord lui garantissant le maintien sur les parcelles.

Suite à l'appel à candidatures, la Safer identifie plusieurs demandes et organise la répartition de la propriété en trois lots.

Les ventes interviennent par substitution avec insertion de cahier des charges.

In fine, cette opération a permis l'attribution :

- d'une parcelle boîlée pour la production de bois de chauffage à un particulier.

- d'une parcelle pour la constitution d'une réserve foncière communale en vue de la réalisation d'un Ecrépé à la commune de Chasselay.

- d'une parcelle au SMPMO dans le cadre de la reconstitution du portefeuille foncier pour assurer le maintien du fermier en place.



## 7 RÉGULER LES PRIX DU FONCIER AGRICOLE

LISSIEU - CHARVERY BOIS DIEU

Les enjeux du territoire SMRPMO

Lutte contre la spéculation foncière sur les terres agricoles  
Maintien des exploitants en place

Outils Safer mobilisés

Préemption Safer avec réseau de prix

20

Plus-value territoriale

Maintien du fermier en place  
Lutte contre la spéculation foncière



### La chronique du dossier

La Safer est notifiée de la vente d'une partie d'un terrain agricole à des fins de loisirs. En effet, l'acquéreur, propriétaire d'un jardin d'agrément pour son usage personnel.

La parcelle notifiée est exploitée et comprise dans l'Etat d'une exploitation agricole qui souhaite conserver l'usage de ce terrain. Cette exploitation ne peut faire valoir son droit de préemption de fermier en place, car le propriétaire s'est toujours opposé à la signature d'un bail rural.

Cette situation préoccupe la commune de Lissieu, le SMRPMO et la profession agricole locale. Ils sollicitent la Safer afin d'éviter le détournement de la vocation agricole de ce terrain situé dans un premier Pasap.

Le prix notifié étant largement supérieur aux références de prix locales, la préemption est exercée en proposant un prix inférieur.

Une tentative de négociation est menée en parallèle par la Safer avec le propriétaire. Elle n'aboutit pas.

La Safer avise la préemption en violation de prix. Le vendeur signifie sa décision de refus de la contre-offre d'achat de la Safer et retire le bien de la vente comme la loi le lui autorise.

En fin, la vente n'intervient pas. La lutte contre la spéculation foncière est assurée par la Safer, évitant ainsi la création de références de prix artificielles pour l'agriculture.

## 9 ORIENTER LE BÂTI DIFFUS VERS LES PORTEURS DE PROJET

SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR - LES COMBES

Les enjeux du territoire SMRPMO

Developpement d'une offre de logements à vocation agricole.  
Confortation du portefeuille foncier pour la création d'une unité d'exploitation agricole complète: foncier, logement, bâtiment technique.

Outils Safer mobilisés

Préemption Pasap  
Négociation amiable

22

Plus-value territoriale

L'égrenage agricole  
Construction de portefeuille foncier diversifié



### La chronique du dossier

En avril 2016, la Safer reçoit une notification de vente sur la commune de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, concernant une propriété de 8 à 88 cis, comprenant un jardin et un cabanon, avec toutes les commodités nécessaires à un logement. Les acquéreurs habitent en centre-ville de Lyon, entendent conserver cet usage de loisir, dits ce cadre vendant des Monts d'Or.

Commande d'intervention de la commune et du SMRPMO auprès de la Safer, pour mobiliser le bien. Ce bien, situé en zone agricole au document d'urbanisme en vigueur, est une opportunité pour la création de logement agricole à proximité du village de Marignas-Chavannes sur la commune de Collogny, au Mont-d'Or (ci). Face à la préemption foncière et aux prix de l'immobilier, les exploitants ne peuvent se loger.

L'analyse juridique du dossier ne permet pas à la Safer seule de préempter au regard de l'absence d'usage agricole.

En lien avec les collectivités locales et la Métropole de Lyon, la Safer initie une préemption au titre des Pasap et de leurs programmes d'actions.

Suite à cette procédure, un travail de négociation s'engage auprès des vendeurs et acquéreurs. Soutenu par le notaire, la Safer négocie à l'amiable les conditions de vente et réalise l'acquisition de la propriété hors préemption.

En septembre 2019, le SMRPMO devient propriétaire du bien. Des travaux de rénovations du bâti sont programmés pour la réalisation d'un logement, à destination d'un exploitant agricole. Le site lui sera mis à disposition en 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

La Présidente,  
Béatrice DELORME

